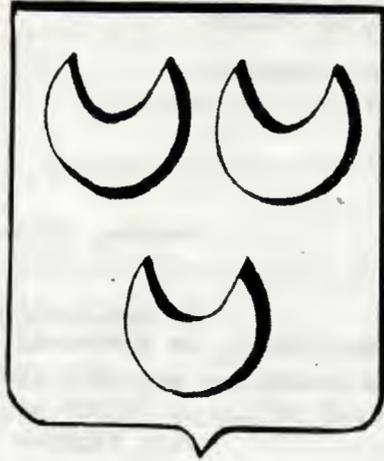


NUMERO -8-

DECEMBRE 1987.



FOREST



BULLETIN MUNICIPAL

MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En ces derniers jours de décembre, le Conseil Municipal de FOREST, le personnel communal et moi-même sommes heureux de vous souhaiter une TRES BONNE ANNEE NOUVELLE.

Nous formons des voeux sincères pour que 1988 vous préserve de la maladie et permette la réalisation de vos plus chers désirs.

En cette période de fête et de joie, nous devons avoir une pensée affectueuse pour toutes celles et tous ceux qui souffrent, souvent en silence : les malades, les personnes âgées.

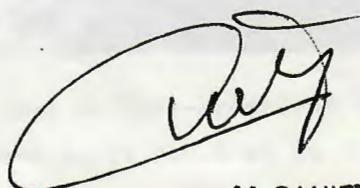
Nous penserons aussi à tous ceux qui cherchent du travail et qui, malheureusement, n'en trouvent pas.

Nous penserons également à ceux qui ont travaillé une année et qui ont vu le fruit de leur travail compromis par les pluies incessantes.

Enfin, nous n'oublierons pas les sinistrés de BRETAGNE à qui la tempête a tout arraché ... ou presque tout : bâtiments détruits, maisons inondées, toitures arrachées, récoltes complètement dévastées. Un magnifique élan de solidarité s'est manifesté dans notre pays. Des toits ont été réparés, des hangars se sont redressés. Et ces familles fêteront quand même la nouvelle année...

Bonne Année -

Bonne santé à Tous -



M. SANIEZ

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

séance du 31 juillet 1987.

12 présents.

Etaient absents mais excusés : KLUR D. - LEDIEU A. - BLOTTIAUX Chr.

1. Nouveau contrat T.U.C :

Nouvelle convention d'un an (du 1.08.87 au 31.07.88) avec 2 nouveaux stagiaires MONIER Lynda de FOREST et DEGAND Freddy de CROIX. CALUYAU.

Décision prise à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Construction d'un logement C.I.L. sur la place:

- Un seul logement sans étage et de construction traditionnelle (briques + tuiles) remplacera l'ancienne imprimerie.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil :

. accorde la garantie communale sur le prêt.

. accepte cette construction.

. décide de céder 12 m² de la place (ou de passer un contrat-servitude).

3. Glissières de sécurité le long du CD 98 :

Le Conseil avait envisagé la pose de glissières de sécurité le long du fossé profond situé chemin de Neuville. Devant la dépense importante, il avait renoncé à ces travaux.

Le Maire, après de nombreuses démarches, a obtenu que ces glissières soient livrées et posées par les services de l'Equipement. La Commune de FOREST n'aura donc rien à payer lors de ces travaux.

4. Assainissement :

A l'unanimité, le Conseil renouvelle sa demande de l'an dernier : assainissement d'une rue techniquement raccordable.

5. Dortoir de la maternelle :

- Actuellement, 5 petits lits sont installés à la maternelle.

A la rentrée prochaine, 15 lits seront nécessaires.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de 10 lits supplémentaires.

Coût de l'opération 300 X 10 = 3 000 F.

- Les draps, couvertures, pourront être confectionnés par des volontaires.

6. Travaux non encore réalisés :

- Travaux dans le chemin de Richemont, en face de chez Mr RAVERDY : Mr CAPPELIEZ devrait les réaliser en août-septembre.
- Chauffage de la salle des fêtes et électricité de l'église en septembre.

7. Requête de Mr Lucien DRUESNE :

Mr DRUESNE se plaint que des infiltrations d'eau venant de la rue et de la petite place viennent endommager ses bâtiments situés le long de cette rue. Cette situation est très ancienne mais les effets se feraient sentir maintenant.

Une solution consisterait à recharger en terre ou en cailloux le bas-côté - resterait à résoudre le problème de la bouche d'incendie qui serait recouverte (peut-être un puisard) .



CALENDRIER DES COLLECTES DES OR DURES MENAGERES

Mercredi	30	décembre	Mercredi	27	juillet
Mercredi	27	janvier 1988	Mercredi	10	août
Mercredi	24	février	Mercredi	24	août
Mercredi	23	mars	Mercredi	07	septembre
Mercredi	20	avril	Mercredi	05	octobre
Mercredi	18	mai	Mercredi	02	novembre
Mercredi	15	juin	Mercredi	30	novembre
Mercredi	29	juin	Mercredi	28	décembre
Mercredi	13	juillet			

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

séance du 06 novembre 1987.

10 présents.

Etaient absents mais excusés : LEDIEU A. - BUQUET M. - WANECQUE J.M. (qui a donné pouvoir à BLOTTIAUX Chr.) et DUBOIS D. (qui a donné pouvoir à AZAMBRE M.) .

1. Noël aux écoles :

A l'unanimité, le Conseil décide l'achat de jouets (pour une somme de 2 500 F), de friandises et de coquilles.

2. Renforcement E.D.F. : poste de la Croisette :

A l'unanimité, le Conseil décide le renforcement E.D.F. de la rue d'Amerval (de chez Mr Christian MOREAU, à chez Mme DENHEZ), avec une participation communale qui variera de 10 à 20 % du montant des travaux.

3. Décès de Mme BERTIN :

. Mme BERTIN, Secrétaire de mairie, était en retraite pour invalidité depuis le 7 août dernier.

. Le Maire a assisté aux Funérailles et fait déposer une gerbe au nom du Conseil.

. A l'unanimité, le Conseil demande que Monique CASTELLA et Anne-Marie BLOTTIAUX soient nommées stagiaires dans l'emploi qu'elles occupent actuellement et cela à dater du 1er janvier 1988.

. Anne-Marie BLOTTIAUX pour un travail de 10 heures par semaine avec le grade de Secrétaire de mairie.

. Monique CASTELLA pour un travail de 12 heures par semaine avec le grade d'employée de Bureau-Dactylo.

- En outre, la Mairie, à partir du 1er janvier prochain sera ouverte le samedi matin de 10 heures à midi.

4. Déplacement de la ruelle qui longé le cimetière et qui aboutit dans la rue du Moulin :

Par délibération du 4 mai 1984, le Conseil avait autorisé le déplacement de cette ruelle à la demande de Mr Gabriel HENNIAUX ; à charge pour Mr HENNIAUX de rendre une ruelle de largeur égale à la précédente et qui rejoindra la ruelle créée lors du remembrement.

5. Téléphone à l'école :

- A l'unanimité, le Conseil décide l'installation du téléphone à l'école ; cette mesure est devenue indispensable (prévenir les parents, un médecin en cas de nécessité). Numéro d'appel : 27.77.34.26.

- Le Conseil accorde une subvention de 45 F en communications tous les 2 mois ; s'il y avait dépassement, le supplément serait à la charge des enseignants.

6. Allocation scolaire :

Le Conseil autorise Mme la Directrice de l'école à utiliser la subvention de 659 F accordée par le Conseil Général pour l'achat de 2 petits bancs pour la maternelle.

7. Passage de la Commission de sécurité :

A l'école maternelle, suppression immédiate de la cuisinière à gaz et remplacement par un four électrique.

8. Demandes de subvention :

. échanges Franco-allemands : le Conseil décide ne pas donner suite.

. classes de neige : depuis une dizaine d'années, le Conseil accorde une subvention de 200 F par famille ; cette année, bénéficieront de cette subvention, les familles de Ludovic BLEHAUT, Gilles LEDIEU, Thierry HIBOUX et Maryse RENAUD.

9. Travaux sur la place dite de la Croisette :

A la demande de Mr Lucien DRUESNE, le Conseil décide de mettre 15 tonnes de cailloux sur cette place (cela permettra aux eaux de s'écouler vers la rue).

10. Utilisation des T.U.C. pour divers travaux :

Un administré souhaite que les jeunes travailleurs d'utilité collective puissent effectuer divers menus travaux chez les personnes âgées (jardinage et entretien des parterres).

Le Conseil, à l'unanimité, rappelle que ces T.U.C. ne peuvent effectuer que des travaux d'intérêt général, et non des services rendus à des particuliers.

Toutefois, en cas d'urgence (maladie, période enneigée, ...) , les T.U.C. pourraient apporter leur aide temporaire à des personnes en difficulté : alimentation des feux, faire les courses urgentes, déblayer la neige devant la porte d'entrée, ...

11. Travaux sur le CD 932 :

- Le Maire de FOREST a rencontré le Président du Conseil Général pour lui exposer les nuisances que provoquerait une nouvelle recharge de la Chaussée Brunehaut.

- Le Vice-Président du Conseil Général est venu à FOREST avec les responsables du S.I.A.N , du S.I.D.E.N. , de la D.D.E. ; il a enfin été admis que la route serait décaissée et qu'elle retrouverait son niveau actuel.

- Pour que les travaux se déroulent plus rapidement, les Maires de CROIX et de FOREST ont demandé que le chantier de CROIX soit confié à une entreprise et celui de FOREST à une autre entreprise ; les deux maires sont allés à l'adjudication à LILLE :

Le chantier de CROIX a été remis aux entreprises LORBAN/MONTARON.

Le chantier de FOREST a été remis aux entreprises HERLEM/Jean LEFEBVRE.

- Les travaux d'assainissement débuteront fin novembre pour une durée de 3 mois ; la route ne sera pas déviée.
- Les travaux de réfection proprement dits commenceront en mars pour se terminer en juin ; pendant cette période la route sera déviée.
- Tous les travaux se font sous la responsabilité et le contrôle de la Direction Départementale de l'Equipement de LE QUESNOY.

Voici le détail du financement :

	A la charge de	Mise à prix	Adjudication
route (réfection)	Conseil Général	2 900 000 F	2 777 000 F
bordures	Conseil Général	500 000 F	407 000 F
Assainissement	SIAN 80 % Commune 20 %	1 700 000 F	1 532 000 F

12. Tombes abandonnées :

3 cas peuvent se présenter :

1er cas : Une membre de la famille reprend une tombe avec l'accord de tous les parents : accord de la Commune.

2e cas : Une personne reprend une tombe étrangère avec l'accord des descendants : accord de la Commune.

3e cas : Une personne veut racheter une tombe en mauvais état ; les descendants sont introuvables ou il n'en existe plus. La Commune ne peut revendre cette tombe qu'après un délai de 3 ans (constat d'abandon et arrêté transmis en Sous-Prefecture).

13. Budget supplémentaire 1987 :

. Recettes : Excédent net disponible de 1986 après tous travaux payés : 167 332 F.

. Dépenses :

- Avance TVA récupérable sur bordurage + suppléments : 105 000 F.
- Achats de tables pour la salle des fêtes et de panneaux de signalisation : 23 000 F.
- Divers : 39 332 F.

. Le budget supplémentaire 1987 est voté à l'unanimité.

14. Amélioration de la ruelle entre chez Mr Chr. PRUVOT et Melle BARAS :

Pose de 25 tonnes de cailloux.

15. Travaux faits récemment :

- Travaux en face de chez Mr RAVERDY à RICHEMONT.
- Pose de glissières de sécurité le long de la route de NEUVILLY.
- Installation du chauffage central au dortoir de la maternelle.
- Installation du chauffage électrique à la salle des fêtes.
- Remplacement des deux vannes principales sur les conduites d'eau, chacune fermant un village.
- Nettoyage des deux cuves du château d'eau : 6 hommes ont travaillé une journée entière pour retirer plus de 300 seaux de boue.

16. Colis des Aînés :

Le Conseil vote une majoration de 5 F par colis.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Relevé des compteurs d'eau :

Mr BASUYAU procèdera à ce relevé à partir du 11 janvier prochain.

2. Bibliothèque municipale :

Les livres seront remplacés le lundi 18 janvier.
Nous vous serions très reconnaissants de rendre les livres lus le mercredi ou le vendredi de la semaine précédente. Merci.

3. Permanence de l'Assistante Sociale :

1e permanence le mercredi 6 janvier à 14 heures.

4. Ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13 heures 30 à 17 heures 30.
Samedi matin : de 10 heures à midi.

5. Permanence de Mr le Maire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 heures 45 à 17 heures 30.

6. Réunion concernant les peintures de l'église :

Vous êtes tous invités à cette réunion qui aura lieu le mardi 29 décembre à 20 heures à la salle des fêtes.

ETAT CIVIL

Naissances :

HAMERS Alexandra : 04 Juillet 1987.
ARSA Georges : 06 Décembre 1987.

Mariages :

20 Juin 1987 : DELANNOY Pascal
ETIENNE Sandrine.
22 Août 1987 : VINCHON Dominique
CATILLON Andrée.
19 Décembre 1987 : SALFATI Guy
HOLLIN Marie-Noëlle.

Décès :

08 Juin 1987 : CLASSE Arthur (77 ans).
18 Août 1987 : NOIRET Aimée vve CAPPELIEZ (75 ans).
30 Août 1987 : POTIEZ Jean. Arthur (84 ans).
15 Septembre 1987 : BLANCHET Germaine (94 ans).
01 Octobre 1987 : BERTIN Alice née LESIGNE (48 ans).

PERMANENCE de l'ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle DEVEY, Assistante Sociale du Service Social d'AULNOYE..
LE QUESNOY tiendra une permanence à FOREST le 1er mercredi de chaque
mois de 14 heures à 17 heures.

La première permanence aura lieu le mercredi 6 janvier 1988.

Les habitants de FOREST, CROIX.CALUYAU et VENDEGIES.au.BOIS sont
concernés.

X X X

Les problèmes suivants pourront être évoqués :

- aide matérielle et psychologique.
- problèmes avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- difficultés liées à des événements familiaux particuliers.
- visites prénatales.
- difficultés éducatives.
- divers.

LE CIMETIERE.

En 1882, le cimetière étant devenu insuffisant pour la population alors très considérable, la commune acheta, dans la rue du Moulin, à environ 400 mètres de l'église, presque vis-à-vis du Calvaire, un terrain de 32 ares, 70 centiares, pour l'établissement d'un nouveau cimetière. La municipalité s'étant refusée à ce qu'on en fit la bénédiction solennelle, M^r l'abbé Cattelin, curé de la paroisse, en fit la bénédiction privée, le 26 mai 1883. Cependant un Christ et une croix en fonte, de médiocre dimension, furent achetés et la plantation se fit par les soins d'un simple maréchal.

Au mois de mai de l'année suivante, un des premiers actes de la nouvelle municipalité fut de demander que se fit la bénédiction solennelle du nouveau cimetière et de son calvaire. On choisit le dimanche 3 août, comme la date la plus favorable, et on se prépara à cette fête avec un entrain extraordinaire.

Au jour dit, on vit se dérouler, à travers les rues qui mènent au cimetière, une magnifique procession composée de 40 groupes représentant les principales circonstances de la Vie et de la Passion de Notre-Seigneur.

Depuis l'église jusqu'au cimetière, la route était bordée de piliers décorés avec goût et formant avenue à de gracieux arcs de triomphe. La fête et le beau temps amenèrent une foule considérable des paroisses voisines, néanmoins l'ordre le plus parfait ne cessa de régner.

Au cimetière, M^r l'abbé Alfred Margéin, professeur de rhétorique au collège de Saint-Jean, à Douai, parla avec éloquence des ignominies et des grandeurs de la Croix et félicita vivement la population d'avoir décerné ce beau triomphe au Divin Crucifié.

LES CALVAIRES. — 1° La paroisse possède, dans la rue du Moulin, un beau Calvaire planté d'arbres et entouré d'une charmille. Il fut érigé, en 1819, par l'initiative de M^r Lescut, curé de la paroisse, et il est la propriété de la Fabrique.

Sur la pierre du piédestal de la Croix est gravé le chronogramme suivant :

· HAEC CRVCIS EFFIGIES IVGIS SIT ET PLA MEDITATIO
NOSTRA,

· c'est-à-dire: « Que cette image de la Croix soit notre
continue et pieuse méditation ; »

avec cette prière: « Nous vous adorons, ô Jésus-Christ
et nous vous bénissons parce que par votre sainte mort
sur la Croix vous avez racheté le monde. — B. C. »

En 1852, un nouveau Christ fut acheté et la bénédic-
tion solennelle en fut faite le dimanche 10 octobre,
fête patronale de Saint Denis.

En 1876, la Croix fut foudroyée et entraîna dans sa
chute le Christ qui eut un bras brisé. Le rétablisse-
ment du Calvaire fut l'occasion d'une magnifique
procession qui clôtura la mission donnée, avec grand
succès, l'année suivante ¹.

On se rend en procession à ce Calvaire le lundi des
Rogations et le dimanche du Saint Sacrement.

2° Un second Calvaire, abrité dans une chapelle, a
été érigé, en 1865, par M^r Aimé Pruvôt, cultivateur,
près de son habitation située rue du Cateau, en recon-
naissance de ce qu'il avait échappé à la mort, bien
qu'un lourd chariot chargé de perches lui eut passé
sur le corps.

Deux belles statues, l'une de la Mère des Douleurs et
l'autre de l'Apôtre Saint Jean, achetées par M^r Pruvôt-
Bonnaire, ont été bénites solennellement; le 15 août
1902, et placées près de la Croix.

La procession s'arrête à ce Calvaire, tant à l'aller
qu'au retour, le mercredi des Rogations et le jour de
l'Assomption.

LE COMITE d'ANIMATION CULTURELLE: SANIEZ Maurice- DUBOIS Denis-
FONTAINE Didier- BLOTTEAU René- KLUR Didier- BLOTTIAUX Christian-
RAVERDY René- WANECQUE Jean Michel- AZAMBRE Monique- PRUVOT Jeanne-
BUQUET Michel- AZAMBRE Raymonde- LARDENOIS Pierre- LEDIEU Thérèse-
OBLED Jean Paul- CASTELLA Monique- LECLERCQ Lysiane.

Ce BULLETIN MUNICIPAL n° 8 de FOREST entièrement réalisé en MAIRIE
a été tiré à 220 exemplaires.

Ont participé à sa réalisation : SANIEZ Maurice- CASTELLA Monique
et BLOTTIAUX Anne Marie.

LE SOURIRE

Un sourire ne coûte rien, mais apporte beaucoup.
Il enrichit ceux qui le reçoivent, sans appauvrir ceux qui le donnent.
Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est parfois éternel.
Personne n'est assez riche pour s'en passer .
Et personne n'est trop pauvre pour ne pas le mériter.
Il crée le bonheur au foyer et le soutien dans les affaires.
Il est le signe sensible de l'amitié.
Un sourire donne du repos à l'être fatigué, du courage pour l'âme
abattue, de la consolation pour un coeur endeuillé.
C'est un véritable antidote que la nature tient en réserve pour toutes
les peines.
Et si l'on refuse le sourire que vous méritez, Soyez généreux, donnez
le vôtre.
Nul, en effet, n'a autant besoin d'un sourire que celui qui ne sait
pas en donner aux autres.

RECETTE EXPRESS

CREME DE SARDINE

- Pour 6 personnes : Préparation 15 mn.

2 boîtes de sardines à l'huile
200 grammes de fromage demi-sel
4 cuillères à soupe de crème
1 citron, sel, poivre

Mettre dans un saladier les sardines égouttées, (débarassées de la
peau et des arêtes), le fromage demi-sel, le jus d'un demi-citron, le
poivre et le sel. Malaxe le tout à la fourchette. Incorporez
délicatement la crème fouettée légèrement. Couvrez et laissez au
réfrigérateur.

Pour servir : Répartissez la crème dans des raviers, décorez de
rondelles de citron et de brins de persil. Servez avec des tranches de
pain de mie grillées et découpées en bâtonnets.

COLLECTE DES DENREES ALIMENTAIRES

DU 5 DECEMBRE DERNIER .

Le 5 décembre dernier, les 38 banques alimentaires de France ont organisé une journée nationale de collecte de produits alimentaires pour distribuer aux familles dans le besoin (2,5 millions de Français, selon le rapport du Conseil Economique et Social manquent de ressources suffisantes pour vivre).

La Banque alimentaire du Nord (B.A.N) a commencé son activité le 15 novembre 1985. C'est une banque qui fonctionne sans argent, durant toute l'année. Elle est condamnée à ne rien pouvoir acheter, donc tout recevoir pour tout donner.

La B.A.N passe par le canal d'associations qui connaissent les familles en difficulté. Ces associations distribuent les vivres dans des lieux d'accueil ou sous forme de colis aux familles.

Les moyens

- L'approvisionnement en vivres provient de 3 sources :

- . Sociétés agro-alimentaires, grossistes, commerçants qui donnent leur surplus ou des produits qu'ils ne peuvent plus vendre (emballages imprésentables....).

- . Collectes auprès du Grand Public.

- . C.E.E pour la distribution des excédents communautaires.

- Les investissements

- . Ceux de départ ont été pris en charge par la Préfecture et une vingtaine d'entreprises de la région (entrepôt, camions réfrigérés, congélateurs...).

- . Des donateurs (entreprises, particuliers) règlent les factures d'exploitation : téléphone, E.D.F ...

Un salarié permanent est pris en charge par 15 entreprises. Une cinquantaine de bénévoles apporte leur concours au fonctionnement. L'hiver approchant, la B.A.N nous a lancé un appel.

En fonction de l'importance de notre commune, nous avons participé à cette journée de solidarité, en ouvrant la Mairie de 8 heures 30 à 12 heures 30. Une vingtaine de familles a répondu à cet appel.

Merci de votre générosité.

Dans notre département, 65 tonnes de vivres ont été collectées. Cet arrivage complète les dons de toute l'année et va permettre de répondre aux demandes les plus pressantes.

HISTOIRES DROLES

Un représentant annonce à son copain :

- Ma maison va lancer une nouveauté sensationnelle : la chemise d'homme sans bouton.
- Tu parles d'une nouveauté ! fait l'autre. Des chemises comme ça, j'en porte depuis neuf ans que je suis marié!

X X X

Un représentant sonne à la porte de Mme SURETTE et lui propose un nouveau modèle de moulin à café électrique :

- Non, merci, ça ne m'intéresse pas, répond la femme. Mais allez voir ma voisine. Elle me prête toujours le sien et je trouve qu'il est bien poussif depuis quelque temps.

X X X

Un canard s'adresse à une pie :

- Je me suis laissé dire que les pies sont voleuses !
- Et moi, j'ai constaté que les canards aimaient barboter !

X X X

La maîtresse a raconté la fable du loup et de l'agneau. Elle termine :

- Si l'agneau avait écouté sa maman et était resté près d'elle, il n'aurait pas rencontré le loup...

Alors, un petit garçon de conclure :

- Et comme ça, l'agneau, c'est nous qui l'aurions mangé !

X X X

André disait :

- Tu n'as pas remarqué comme on peut aller loin, avec 1 franc. La preuve, c'est qu'on le garde des mois en poche avant de trouver ce qu'on pourrait bien acheter avec ! ...

X X X

Un dimanche, autrefois, c'était ce qui séparait deux semaines ; à présent, une semaine, c'est ce qui sépare deux dimanches !

X X X

Mademoiselle, citez-moi deux philosophes du XVIIe siècle.

L'élève interrogé, l'esprit encore en vacances, ne sait que répondre, quand une voisine lui souffle : "Des-cartes...Pascal".

Mais il a mal compriset il répète : "Des cartes postales ! "

X X X

Quelques extraits (véridiques) de lettres
envoyées à la Sécurité Sociale.

- Je vis maternellement avec ma concubine.
- Habitant sur un derrière et ne m'y trouvant pas bien, je voudrais obtenir un prêt pour améliorer mon habitat.
- Le bébé a besoin de lait et le père ne peut lui en donner.
- En réponse à votre enquête, les dents du devant vont très bien, mais les dents du derrière me font très mal.
- Suite au passage du contrôleur, veuillez m'envoyer un carnet de maternité.
- Veuillez me faire connaître la marche à suivre pour une naissance.
- Comme mon pauvre mari doit partir chez les fous, je l'envoie à votre bureau.
- Depuis que le médecin a dit à mon mari de prendre la courtisane, il va mieux.
- J'ai nourri mon enfant au sein sans arriver à joindre les deux bouts.
- J'ai été victime d'un accident de la route provoqué par un chien en vélo.
- Je vis avec une tierce personne.
- Mon enfant n'a pas une bonne glande tyrolienne.
- L'accouchement était particulièrement difficile, il a fallu frayer un passage au chasse-neige.
- J'avais mal à la tête et on m'a fait une césarienne.
- Je suis catholique pratiquante, pouvez-vous me dire si les pilules Carter pour la Foi sont remboursées.



Jean marc

- Bravo ! Vous avez le cœur d'un homme de 30 ans !
- Et alors ?... J'ai 30 ans !



- Il vient de me dire : « Nous vous opérons à quatre heures, Monsieur Lambert. » Mais je ne m'appelle pas Lambert mais Duval !...

COPIE DE LA LETTRE DU MAIRE
AUX ADMINISTRATEUR(S) RESIDANT LE LONG DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT.

Objet : réfection et assainissement de la chaussée.

Madame, Monsieur,

Pour permettre la libre circulation des poids lourds pendant les périodes de dégel, le CONSEIL GENERAL DU NORD procède à la réfection complète de la CHAUSSEE BRUNEHAUT, de BAVAY à LE CATEAU. Ces travaux se font par tranches successives. Les traversées de CROIX et de FOREST font partie des dernières tranches.

Les Communes, doivent en même temps, assainir cette rue, pour ne plus la démolir ultérieurement.

Le Conseil Général, à FOREST, prend en charge les travaux de réfection et de bordurage, soit 3.184.000 F.

Le S.I.A.N. subventionne les travaux d'assainissement à 80 %. Sa participation sera de 1.225.600 F.

La Commune supporte 20 % de l'assainissement, soit 306.400 F.

Avec votre soutien, et après de nombreuses démarches, j'ai obtenu que la chaussée ne soit pas relevée de 50 cm comme prévu, mais qu'elle garde approximativement son niveau actuel.

En accord avec Mr le Maire de CROIX, nous avons demandé que 2 entreprises différentes interviennent en même temps, la 1^e travaillera à CROIX et la 2^e à FOREST. Cela réduira la durée des travaux de moitié.

Pour réparer rapidement les fuites d'eau qui pourront se produire, nous avons remplacé les deux vannes principales ; il ne sera plus nécessaire de vidanger complètement le château d'eau.

J'aurais voulu raccorder quelques maisons supplémentaires lors de cette tranche de travaux. Mais dans l'état actuel des négociations, les représentants du Département s'y opposent catégoriquement et toutes les demandes d'extention ont été refusées. Seront donc prises les habitations de la Chaussée Brunehaut et quelques autres situées à proximité de la canalisation conduisant à la station de refoulement, derrière chez Mr JOLY. Les responsables du

S.I.A.N. ne veulent pas construire de branchements individuels à plus de 10 mètres de la canalisation principale.

Je me tiens à la disposition des Administrés qui souhaitent consulter le PLAN GENERAL d'ASSAINISSEMENT.

Le réseau est de type unitaire (1 seule canalisation principale et 1 seul branchement par maison) de chez Mr BUQUET au dépôt de matériaux de Mr Georges CAPPELIEZ. Après la station de refoulement, il est de type séparatif (2 canalisations principales l'une près de l'autre et 1 branchement double par maison : le 1er pour les eaux de pluie et le 2e pour les eaux usées).

La Commune prend à sa charge le 1er branchement (simple ou double) de chaque habitation. L'entreprise peut installer un branchement supplémentaire à votre charge qui coûtera environ 1 000 F (Faites établir un devis). Quand les travaux seront terminés, un branchement supplémentaire coûtera près de 5 000 F.

Un technicien de la Direction Départementale de l'Équipement, responsable du chantier, et Mr LACOMBLEZ passeront pour déterminer, avec vous, l'emplacement de votre boîte de raccordement. Si vous êtes locataire de votre maison, prenez contact avec le propriétaire.

De même, indiquez clairement au conducteur des travaux votre branchement d'eau potable et la bouche à clef. J'ai demandé à Mr LACOMBLEZ d'effectuer les premiers repérages. L'entreprise dégage sa responsabilité quand elle ignore l'existence et la profondeur des canalisations.

Si vous avez fait des améliorations au niveau de votre entrée, de votre clôture ou de votre trottoir, l'entreprise remettra en état les lieux. Prenez cependant des photos avant les travaux pour éviter tout litige.

Enfin, j'aurais souhaité que ces travaux se fassent pendant la " bonne saison " .

Cela n'a guère été possible car la Chaussée servait de déviation à des chantiers programmés avant le nôtre : ENGLEFONTAINE . CROIX. SOLESMES . LE POMMEREUIL. On ne peut pas barrer toutes les routes en même temps.

Les travaux d'assainissement doivent donc débuter prochainement. Ceux de réfection auront lieu au printemps avec la route barrée. En juin, tout devrait être fini.

Pendant ces six mois, il faudra être PATIENT et faire preuve de beaucoup de COMPREHENSION. Quand vous le pouvez, essayez de faciliter le travail des ouvriers.

Soyez sûr que j'ai tout fait pour que ces travaux s'effectuent dans des bonnes conditions et avec une participation communale la plus faible possible.

Ensemble, attendons l'été.

Avec mes sentiments dévoués.

LE MAIRE

 M. SANIEZ



Réponses des MOTS FLECHES

	O	R	I	M			
E	T	O	U	R	D	I	E
	O	R	U	L	U		
C	R	A	T	E	R	E	S
	H	I	E	S	T	E	
M	I	S	S	U	T		
	N	O	S	L	E	E	
C	O	N	E	E	S	T	
	L	R	M	C			
C	A	N	E	V	A	S	
	R	E	U	O	S		
L	Y	R	E		N	I	
	N	E	L	S	O	N	
A	G	I	L	I	T	E	
	O	D	E	A	T	H	
A	L	E	S	E	T	A	
	O	S	A	M	E	N	
R	G	V	U	E	G		
	I	A	X	E	R	A	
S	E	A	U	S	U	R	



Sans paroles



Pendant la soirée musicale d'automne.



Lors des négociations difficiles avec le Vice-Président du
Conseil Général et les représentants de la D.D.E et du S.I.A.N.